

[Prénom Nom]

[Nouvelle adresse]

[Téléphone - e-mail]

[Nom du propriétaire ou de l'agence]

[Adresse]

À [ville], le [date]

Lettre recommandée avec avis de réception

Objet : mise en demeure de restituer mon dépôt de garantie majoré des pénalités de retard

Logement : [adresse du logement quitté]

Madame, Monsieur,

Je vous ai remis les clés du logement situé [adresse] le [date], [en main propre / par lettre recommandée avec avis de réception], et je vous ai communiqué à cette occasion ma nouvelle adresse. Par courrier [ou e-mail] du [date de la relance], je vous ai demandé la restitution de mon dépôt de garantie de [montant] €. Cette demande est restée sans effet.

L'article 22 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 vous imposait de me restituer ce dépôt dans un délai de [un mois / deux mois] à compter de la remise des clés, soit au plus tard le [date]. Ce même article prévoit qu'à défaut de restitution dans ce délai, le dépôt de garantie restant dû est majoré d'une somme égale à 10 % du loyer mensuel hors charges pour chaque période mensuelle commencée en retard.

À ce jour, la somme due s'établit comme suit :

- dépôt de garantie restant dû : [montant] €
- majoration : [loyer hors charges] € × 10 % × [nombre] mois de retard commencés = [montant] €
- total : [montant] €

La majoration continue de courir jusqu'au paiement complet.

Je vous mets en demeure de me verser cette somme dans un délai de [8 / 15] jours à réception de ce courrier, par virement sur le compte dont je joins le RIB.

À défaut, je saisisrai [le conciliateur de justice / la commission départementale de conciliation], puis, si nécessaire, le juge des contentieux de la protection du tribunal dont dépend le logement.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

[Signature]

Pièces jointes : copie du bail, états des lieux d'entrée et de sortie, preuve de remise des clés, copie de ma relance, RIB